

Division des élèves et des affaires financières

Affaire suivie par :
Responsable de division
Mme Isabelle Fulminet
Tél : 05 87 01 20 76

Affaire suivie par :
Mme Catherine Lachesnais
Tél : 05 87 01 20 66
Mél : : eleves.ia19@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat
BP 314
19011 Tulle Cedex

AFFECTATION EN 6^{ème} – Rentrée 2024

NOTE AUX FAMILLES

L'affectation en classe de 6^{ème} sera prononcée par mes soins, en priorité, dans le collège du secteur du domicile de l'élève au 1^{er} septembre.

Cependant, si les familles souhaitent inscrire leur enfant dans un établissement différent de celui de leur secteur de rattachement, ou pour suivre un parcours scolaire particulier dans leur collège de secteur, la demande de dérogation sera établie en fonction de règles précises.

Ainsi et selon les instructions ministérielles, si la capacité d'accueil du collège ne permet pas de satisfaire toutes les demandes, les critères ci-dessous seront pris en compte et selon l'ordre de priorité suivant :

| PRIORITE | MOTIF DE LA DEMANDE | PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR |
|----------|---|--|
| 1 | Elèves en situation de handicap | Notification adressée par la MDPH |
| 2 | Elèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé | Certificat médical d'un spécialiste (qui fera l'objet d'une étude par un médecin scolaire) |
| 3 | Boursiers sociaux | Dernier avis d'imposition ou de non-imposition 2023 |
| 4 | Elèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité | Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) dans le collège sollicité |
| 5 | Elèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité | Justificatif de domicile |
| 6 | Internat | |
| 7 | Elèves devant suivre un parcours scolaire particulier : bilangue, sections CHAM-CHAD-CHAT | |
| 8 | Sections sportives (dans le collège) | |
| 9 | Convenances personnelles | |

Précisions : Il s'agit d'un engagement sur l'honneur au regard des critères invoqués. **Toute demande de dérogation transmise sans les pièces justificatives demandées sera traitée avec le critère 9 « convenances personnelles »**

Des justificatifs complémentaires peuvent vous être demandés à tout moment de la procédure.